

Donner à l'Eglise, un véritable acte de foi

Vous êtes attachés aux valeurs chrétiennes, au message de paix et d'amour transmis par l'Evangile. **Vous souhaitez que l'Eglise puisse poursuivre sa mission**, servante de tous les hommes et en particulier de ceux qui souffrent.

Vous êtes reconnaissant de la présence de l'Eglise à chaque étape de la vie. Une présence qui est rendue possible par l'engagement des prêtres et des salariés laïcs mais aussi des nombreux bénévoles qui les soutiennent, par l'existence de lieux de culte et de rassemblement.

Vous aussi vous faites vivre ce message d'espérance, par votre engagement dans votre paroisse ou dans une communauté chrétienne, par votre attitude vis-à-vis des autres, par votre prière... **Votre don est également un moyen concret de manifester votre appartenance et votre attachement à l'Eglise catholique.**

Le saviez-vous ?

L'Eglise ne reçoit aucune subvention de l'Etat ni du Vatican

Depuis la loi de 1905 dite de « séparation des Eglises et de l'Etat », la rémunération du clergé n'est plus prise en charge par l'Etat : ce sont les fidèles qui doivent l'assumer intégralement. Par ailleurs, les églises construites avant 1905 appartiennent aux communes ou à l'Etat, mais la paroisse finance le fonctionnement des lieux (chauffage, éclairage, mobilier, sono...). Les bâtiments datant d'après 1905 sont eux totalement à la charge des paroisses et des diocèses.

Votre don au Denier est déductible de votre impôt sur le revenu. Si vous êtes imposable, vous pouvez déduire de votre impôt 66 % de votre don au denier.

La quête

le don pour aider votre paroisse

La quête est une ressource vitale pour votre paroisse : elle sert à couvrir les frais de fonctionnement comme le chauffage, l'électricité, les assurances et impôts fonciers, le fleurissement de l'église ou les différentes activités pastorales.

Certains dimanches, la quête est affectée à un usage spécifique (comme les vocations ou les missions), on parle alors de «quête impérée».

• Comment et combien donner ?

L'Eglise invite les fidèles à donner au moins 2 E. Il est important également de sensibiliser les enfants à ce geste, en leur donnant une pièce de 20 centimes par exemple à mettre dans le panier.

« je m'arrange pour venir avec 2 € quand je me rends à la messe : ce n'est pas de trop pour aider ma paroisse à faire face à ses charges. »Christine

Le saviez—vous ? La quête a un véritable sens liturgique dans le déroulement de la messe. Au moment où le prêtre présente à Dieu le Pain et le Vin - l'Offertoire -les fidèles, par l'acte de don à la quête, offrent une partie du fruit de leur travail.

Le casuel

le don des grands moments de la vie des catholiques

On appelle « casuel » la participation donnée lors d'un mariage ou de funérailles. Par votre offrande, vous participez à la vie de la communauté qui vous accueille.

Le montant de votre participation est laissée à votre libre choix. A titre indicatif sachez cependant que, dans notre diocèse de La Rochelle et Saintes, une offrande de 170 € est recommandée à l'occasion de célébration de funérailles, et une offrande de 200 € est recommandée à l'occasion de célébration d'un mariage. Elle comprend une offrande pour une messe qui sera célébrée par un prêtre à vos intentions.

Que ceux qui le peuvent et qui le souhaitent donnent plus, pour permettre à l'Eglise d'accueillir ceux qui donnent moins.

Le terme casuel vient de cas, pour désigner cette offrande que l'on fait cas par cas, pour des cérémonies bien identifiées.

Lors d'un baptême, il est également demandé une offrande libre.

Le Denier de l'Eglise

la contribution annuelle des catholiques à la vie de leur Eglise

Le Denier est la principale ressource du diocèse. Cette collecte sert à faire face à ses besoins : rémunération des prêtres et des laïcs salariés, organisation des activités pastorales. Votre don permet à l'Eglise d'accomplir sa mission : annoncer la parole de Dieu, célébrer les grands moments de la vie et servir toute personne.

- Comment et combien donner ?

Vous pouvez donner par chèque, opter pour le prélèvement automatique ou faire un don en ligne : ceci vous est indiqué dans l'enveloppe que vous recevez tous les ans à cette occasion.

L'Eglise conseille de donner l'équivalent d'une ou deux journées de travail mais le montant de votre participation relève d'un choix personnel.

Chaque don compte !

«A chaque étape de ma vie, j'ai toujours trouvé un prêtre disponible pour m'accompagner. Reconnaisante, j'estime qu'il est de mon devoir de catholique de soutenir l'Eglise. » Bernadette

Les offrandes de messe,

une intention de prière et un geste de partage



Chaque messe est célébrée pour l'Eglise et pour le monde entier.

A la demande des fidèles, le prêtre peut ajouter une intention particulière : confier à la prière de la communauté un défunt, un malade, un jeune couple, un nouveau baptisé ou rendre grâce à la Vierge Marie...

Cette intention de messe est traditionnellement accompagnée d'une offrande : il s'agit d'un acte de partage de la part des fidèles.

• Comment et combien donner ?

Vous pouvez adresser vos intentions de prière et vos offrandes à l'accueil de votre paroisse ou auprès de votre curé. Le montant recommandé en 2014 est de 17 € par messe.

« Chaque année, à l'occasion de notre anniversaire de mariage, nous offrons une messe pour toute notre famille. » Agnès et Henri

Le savez-vous ?

Les offrandes pour les messes participent à la vie matérielle des prêtres.